

---

---

**DIRECTION DES ÉVALUATIONS  
ENVIRONNEMENTALES**

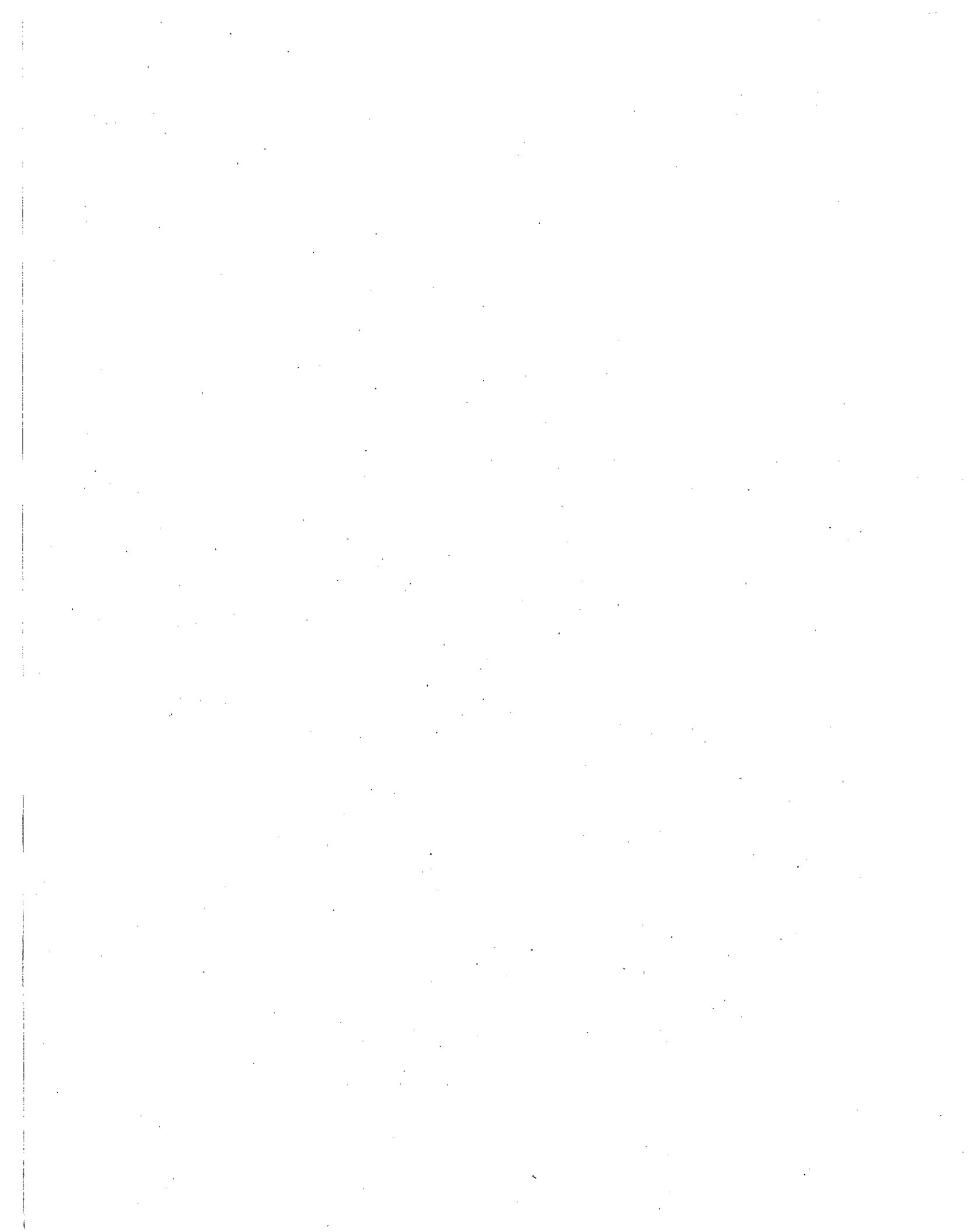
**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le projet d'implantation de réservoirs d'entreposage au Parc  
industriel de Bécancour – Phase II  
sur le territoire de la Municipalité de Bécancour  
par Servitank inc.**

**Dossier 3211-19-011**

Le 22 juillet 2008

*Développement durable,  
Environnement  
et Parcs*

**Québec** 



## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'implantation de réservoirs d'entreposage au Parc industriel de Bécancour – Phase II par Servitank inc. répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et, finalement, la recommandation au ministre.

### 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2007-11-23	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
2007-12-06	Délivrance de la directive
2008-01-18	Réception de l'étude d'impact
2008-01-25 au 2008-03-07	Consultation auprès des ministères et organismes
2008-04-29	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2008-05-26	Réception de l'addenda 1 – Document de réponses aux questions et commentaires
2008-05-27 au 2008-07-02	Consultation auprès des ministères et organismes
2008-07-21	Réception du Supplément à l'addenda 1 et du Résumé de l'étude d'impact

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

Servitank inc., filiale de Prommel inc., est spécialisé dans l'entreposage de produits liquides et possède et gère depuis 1976 différents parcs de réservoirs. **Ce projet de Servitank inc. consiste à implanter dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour un parc de réservoirs de vrac liquide d'une capacité totale estimée à 216 320 m<sup>3</sup> (ou 216 320 kilolitres) répartie en 15 réservoirs de capacité variant de 5 000 m<sup>3</sup> à 29 000 m<sup>3</sup> chacun.** Ce projet est assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en vertu du paragraphe f de l'article 2 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement puisqu'il s'agit d'une *implantation d'un ou plusieurs réservoirs d'une capacité d'entreposage totale de plus de 10 000 kilolitres destiné à recevoir une substance liquide ou gazeuse autre que de l'eau, un produit alimentaire, ou des déchets liquides provenant d'une exploitation de production animale qui n'est pas visée au paragraphe o.*

Servitank inc. exploite déjà sur le site du Parc industriel et portuaire de Bécancour un parc de 10 réservoirs dont 9 avaient fait l'objet d'une étude d'impact. L'implantation de ces réservoirs avait été soumise à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et un décret gouvernemental avait alors été délivré à Servitank en 2002. Cet ancien projet, nommé Phase I, est présentement en opération et les réservoirs autorisés entreposent de l'alkylbenzène linéaire et de la paraffine. Le 10<sup>ème</sup> réservoir, entreposant du nitrate d'ammonium, a fait l'objet en 2006 d'un certificat d'autorisation de la direction régionale du MDDEP.

Le projet de la Phase II prévoit l'implantation de réservoirs de chaque côté du terrain de la phase I. Ce terrain est situé en bordure du fleuve Saint-Laurent sur la jetée du quai. Les réservoirs seront destinés à entreposer des produits de classe 3 et 8 selon le système de classification des risques du Guide des mesures d'urgence 2004 de Transports Canada. Les produits de classe 3 sont définis par la classe des liquides inflammables et les produits de classe 8 sont définis par la classe des matières corrosives. Bien que la détermination exacte des produits à entreposer dans ce projet n'est pas définitive, les produits les plus susceptibles d'être manipulés et entreposés seraient pour les produits de classe 3 : du méthanol, du diesel et du carburacteur (Jet fuel – kérosène) et pour ceux de la classe 8 : de l'hydroxyde de sodium, de l'hydroxyde de potassium, de l'acide sulfurique et de l'acide phosphorique. Les produits seront acceptés et transbordés par train, par camion ou par navire. Le projet pourrait s'appliquer à d'autres produits des classes 3 ou 8 qui présenteront des caractéristiques semblables ou à moindre effet en matière de sécurité et du mode d'intervention. Le scénario proposé à l'étude, en terme de type de produit ou de quantité possible entreposée, est par contre celui où l'impact et le risque sont maximaux.

Les investissements estimés pour l'ensemble de la Phase II sont de l'ordre de plus de 50 millions de dollars et le projet permettra la création de 4 à 5 emplois permanents supplémentaires. La réalisation en tout ou en partie du projet, tout comme les types de produits qui y seront entreposés, sera tributaire de la demande des futurs clients potentiels localisés dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour et dans les régions avoisinantes. La superficie totale occupée par les réservoirs de Servitank, Phases I et II confondues, représente quelque 13 hectares. Le terrain est la propriété de la Société du Parc industriel et portuaire de Bécancour et Servitank possède une entente de location à long terme avec la Société.

### 3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets industriels et en milieu nordique de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et les ministères suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec;
- la Direction des Politiques de l'eau;
- la Direction des Politiques en milieu terrestre;
- la Direction des Politiques de l'air;
- la Direction du Suivi de l'état de l'environnement;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique.

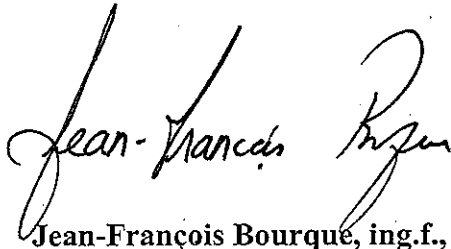
L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- SERVITANK INC. *Implantation de réservoirs d'entreposage au Parc industriel de Bécancour – Phase II – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport final*, préparé par GENIVAR S.E.C., janvier 2008, 301 p. et 6 annexes;
- SERVITANK INC. *Implantation de réservoirs d'entreposage au Parc industriel de Bécancour – Phase II – Document de réponses aux questions relatives à l'Étude d'impact sur l'environnement – Addenda 1*, préparé par GENIVAR S.E.C., mai 2008, 117 p. et 6 annexes;
- SERVITANK INC. *Implantation de réservoirs d'entreposage au Parc industriel de Bécancour – Phase II – Supplément à l'Addenda 1*, préparé par GENIVAR S.E.C., juin 2008, 6 p. et 2 annexes;
- SERVITANK INC. *Implantation de réservoirs d'entreposage au Parc industriel de Bécancour – Phase II – Résumé*, préparé par GENIVAR S.E.C., juillet 2008, 133 p..

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée de novembre 2007 et acheminée à l'initiateur de projet le 6 décembre 2007.

**RECOMMANDATION AU MINISTRE**

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



**Jean-François Bourque, ing.f.,**  
Chargé de projet  
Service des projets industriels et en milieu nordique